



Lundi 03 avril 2017

Corriger



Consignes :

- Le terme « Décisions » est systématiquement utilisé au pluriel même lorsque celle-ci est unique.
- Les candidats peuvent utiliser les abréviations définies dans le préambule de la troisième partie du Guide des Lois du Jeu à savoir SRA, HJ, SDB, SRCP loi 8, SRCP loi 13, SDR, CPB, CPC, BAT, CFI, CFD, CPR, AVT, CAS, EXC, RCC lorsque celles-ci ne prêtent à aucune équivoque.
- Toute absence de la mention « Rapport » lorsqu'elle est exigée, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- Toute absence ou erreur de motif disciplinaire devant être mentionné lors d'un avertissement ou d'une exclusion, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.



Question 1

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1ère période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les 30 minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

Le décompte du temps d'interruption de la rencontre débute aussitôt car l'arbitre fait le constat de la panne immédiatement. La durée de la mi-temps fait partie du temps décompté.

Question 2

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

L'interruption maximale de 45 minutes comprend à la fois les motifs d'arrêts pour intempéries et pour pannes d'éclairage.

Question 3

Un attaquant tire au but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.
- Balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Question 4

Le ballon est botté, touche le montant de but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.
- But refusé. Balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Question 5

Un arbitre peut-il autoriser la participation à une rencontre d'un joueur présentant la photocopie d'une pièce d'identité officielle ?

Oui si c'est une photocopie d'un document officiel et celle-ci sera à conserver par l'arbitre. En complément, le joueur devra présenter un certificat médical afin de pouvoir participer à la rencontre.

Question 6

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente dans la surface de réparation et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Penalty

Question 7

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

- Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.
- Penalty.
- Rapport.

Question 8

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- La remise en jeu sera exécutée à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon dans son propre camp.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse.

Question 9

Le n°8A botte le ballon en direction de son partenaire n°10, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Un défenseur, en tentant de contrer le ballon, détourne volontairement celui-ci de la tête vers le n°7A, situé sur la droite de la surface de réparation. Ce n°7A était, lui aussi, en position de hors-jeu au moment où le ballon a été botté. Le ballon lui parvient. Décisions et explications ?

- L'arbitre assistant ne doit pas lever le drapeau.
- Il s'agit d'un jeu délibéré de la part du défenseur qui remet ainsi l'attaquant en jeu.

Question 10

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions ?

Le joueur attaquant qui reçoit le ballon ne doit pas être sanctionné hors-jeu, le ballon lui parvenant d'un adversaire. L'arbitre assistant ne lèvera pas le drapeau et l'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Question 11

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par le même joueur ?

L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave.

Question 12

Le gardien de but de l'équipe A, dans sa surface de réparation, tenant un protège tibia à la main, détourne le ballon dans son but. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Il faut considérer le protège-tibia comme une extension de la main du gardien.
- Avertissement au gardien pour comportement antisportif.
- Coup d'envoi.

Question 13

Alors que le ballon est en jeu, un gardien de but, sur la ligne de but entre les poteaux, touche d'un jet de pierre un remplaçant de l'équipe adverse qui s'échauffait. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien.
- Coup franc indirect contre l'équipe défendante à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

Question 14

Un joueur de l'équipe A, sur le terrain, frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur de l'équipe B si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.
- Penalty si le joueur de l'équipe B se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

Question 15

Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présents sur le terrain. Décisions?

- Arrêt du jeu sous réserve de l'avantage.
- Exclusion du joueur pour propos injurieux.
- L'arbitre a arrêté le jeu pour une faute non mentionnée dans la Loi 12 pour laquelle il a exclu un joueur.
- Coup Franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où il se trouvait, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

Question 16

Penalty. Le botteur commet une feinte illégale (arrêt de sa course et attente du plongeon du gardien) puis tire. Décisions ?

- Dans tous les cas, avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc indirect sur le point de penalty.

Question 17

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions et explications ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.
- Lorsque la faute est commise, les deux joueurs sont naturellement à l'extérieur du terrain et ne sont plus dans l'action de jeu.
- Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

Mémo

~ Refoulement - Exclusion ~

Afin d'éviter toute confusion entre le "refoulement" d'une personne ou son "exclusion", il est demandé aux arbitres d'utiliser ces termes à bon escient car l'utilisation inappropriée d'un terme à la place de l'autre peut avoir des conséquences importantes sur le plan disciplinaire. Afin de bien comprendre chaque terme, il convient de revenir à leur définition :

1- Refouler :

Faire quitter le terrain ou l'aire de jeu sans nécessairement enlever à la personne concernée la possibilité de revenir ultérieurement lors d'une procédure prévue par les lois du jeu et respectée.

- a- Le refoulement sans possibilité de retour sur l'aire de jeu concerne une personne non identifiée, un joueur inscrit sur la feuille de match mais précédemment interdit avant la rencontre ou bien exclu.
- b- Le refoulement sans possibilité de retour sur le terrain concerne un remplacé sauf dans les compétitions de Ligue ou de District lorsque les remplacements multiples sont autorisés.
- c- Le refoulement avec possibilité de retour sur le terrain concerne un joueur, un remplaçant qui est entré sur le terrain sans autorisation (après blessure, mise en conformité de l'équipement avec la loi 4, situation de surnombre ou de permutation entre un joueur et un remplaçant...)

2- Exclure

Faire quitter définitivement l'aire de jeu (pas de possibilité de revenir)

- a- L'exclusion concerne un joueur, un remplaçant, un remplacé qui commet une des 7 fautes définies dans la loi 12
- b- Elle concerne aussi un officiel d'équipe (personne nécessairement identifiée) qui n'adopte pas un comportement responsable comme cela est mentionné dans la Loi 5. Cette possibilité est laissée à la discrétion de l'arbitre (loi 5)
- c- Il est toutefois évident que si l'officiel d'équipe venait à commettre une des 7 fautes définies à la Loi 12 correspondant au motif d'exclusion, il serait exclu de l'aire de jeu.
- d- En tout état de cause, un officiel d'équipe ne peut, en aucun cas, être refoulé. **Il sera forcément exclu mais sans présentation du carton rouge** qui est réservé au joueur, au remplaçant et au remplacé.